



Lille, le 1er décembre 2015

## Communiqué de presse

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES : PENSEZ DES MAINTENANT AU RENOUVELLEMENT DE VOTRE CARTE D'IDENTITE OU DE VOTRE PASSEPORT



Pour éviter que l'afflux de demandes durant la période printanière puis estivale ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec vos dates de voyage ou d'examen, la préfecture du Nord et la préfecture du Pas-de-Calais vous recommandent de prendre dès à présent les dispositions nécessaires pour renouveler vos papiers d'identité :

- en vérifiant les dates d'expiration de votre carte nationale d'identité (CNI) ou de votre passeport ;
- pour une demande de renouvellement ou de première demande de carte nationale d'identité : en vous rendant, à la mairie de votre domicile ;
- pour une demande de passeport : en vous rendant dans l'une des mairies équipées de stations biométriques dont la liste est disponible sur [www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite-Passeport](http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite-Passeport) ou [www.pas-de-calais.gouv.fr/Demarches-administratives](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Demarches-administratives)

Il vous est recommandé de toujours déposer votre demande **au moins deux mois avant la date du voyage** ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire et de veiller à ce que votre formulaire de demande soit correctement rempli. Il est rappelé que le renouvellement peut être demandé dans les trois mois qui précèdent la date d'expiration du document.

#### Rappel :

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures pour une durée de 15 ans ;
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures pour lesquelles la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité ou votre passeport, consultez au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Retrouvez les horaires et coordonnées des services de l'Etat ainsi que toutes les informations relatives aux démarches administratives sur les sites : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) ou [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)

#### Chiffres clés

Plus de 238 500 cartes nationales d'identité ont été délivrées en 2014 dans la région dont 140 225 pour le Nord et 98 303 pour le Pas-de-Calais.

140 225 passeports ont été délivrés en 2014 dont 104 131 pour le Nord et 36 094 pour le Pas-de-Calais.